

OTIF



**ORGANISATION INTERGOUVERNEMENTALE POUR
LES TRANSPORTS INTERNATIONAUX FERROVIAIRES**

**ZWISCHENSTAATLICHE ORGANISATION FÜR DEN
INTERNATIONALEN EISENBAHNVERKEHR**

**INTERGOVERNMENTAL ORGANISATION FOR INTER-
NATIONAL CARRIAGE BY RAIL**

**Secrétaire général
Generalsekretär
Secretary General**

A 81-03/502.2011

8 septembre 2011

AUX GOUVERNEMENTS DES ETATS MEMBRES DE L'OTIF

**50^e session de la Commission d'experts pour le transport de marchandises
dangereuses**

(Malmö, 21 au 25 novembre 2011)

Par souci d'économie, le présent document a fait l'objet d'un tirage limité. Les délégués sont priés d'apporter leurs exemplaires aux réunions. L'OTIF ne dispose que d'une réserve très restreinte.

Tel. (+41) 31 - 359 10 10 Fax (+41) 31 - 359 10 11 E-Mail info@otif.org Gryphenhübeliweg 30 CH - 3006 Berne/Bern

Le Secrétariat de l'OTIF a l'honneur de vous convier à la 50^e session de la Commission d'experts du RID, qui aura lieu à Malmö du **21 au 25 novembre 2011** sur invitation de l'Agence suédoise de protection civile.

Lieu de la session :

Luftkastellet in Slagthuset
Salle de conférence Separaten
Jörgen Kocksgatan 7 a
SE-21120 Malmö
site Web : www.luftkastellet.se

L'Agence suédoise de protection civile a préréservé 45 chambres à l'hôtel Comfort pour la période du 20 au 26 novembre 2011. La réservation définitive peut se faire directement avec l'hôtel en indiquant le numéro de réservation 093604, jusqu'au **20 octobre 2011** :

Comfort Hotel
Carlsgatan 10C
SE-21120 Malmö
tél. : +46 40 330 440
téléfax : +46 40 330 450
e-mail : co.malmo@choice.se

Prix pour une chambre simple par nuit : 900 SEK

L'hôtel et la salle de conférence se situent à 2 minutes à pied de la gare centrale de Malmö.

Sous www.hitta.se/LargeMap.aspx?gatubild=1&gvX=6168153&gvY=1323330&gvH=355.8, vous trouverez une vue de l'extérieur de l'hôtel. L'immeuble, dans lequel se déroulera la conférence se situe à droite de l'hôtel.

D'autres hôtels figurent sur le plan de la ville publié sous <http://maps.google.com/maps?hl=sv&q=hotell+malm%C3%B6&um=1&ie=UTF-8&sa=N&tab=wl>.

Deux aéroports se situent près de Malmö. L'aéroport Malmö (MMX) se trouve à 30 km du centre-ville ; le trajet en bus dure 45 minutes environ. La durée du parcours entre l'aéroport de Copenhague (CPH) et la gare centrale de Malmö via le pont d'Öresund est de 22 minutes. Le site Web <http://thebesttraveldestinations.com/oresund-bridge-the-connection-of-denmark-sweden/> contient des informations sur les correspondances via Öresund.

La session débutera le lundi **21 novembre 2011** à **10H00** et s'achèvera le vendredi **25 novembre 2011** à **13H00**.

Cette session de la Commission d'experts du RID se déroulera sur la base des dispositions du Règlement intérieur de la Commission d'experts du RID adopté lors de sa 42^{ème} session (document A 81-03/501.2006/Add.3). En corrélation avec l'article 5, § 2 de ce Règlement intérieur, la Commission d'experts du RID a décidé d'inviter à ses sessions les organisations et associations qui sont également admises à la Réunion commune.

Les langues de travail seront le français, l'allemand et l'anglais. Les langues allemande et française seront interprétées en consécutive et la langue anglaise en simultanée.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Présence et quorum
3. Élection du bureau
4. Harmonisation avec la 17^e édition des Recommandations de l'ONU pour le transport de marchandises dangereuses ainsi qu'approbation des modifications adoptées par la Réunion commune dans les années 2010 et 2011
5. Autres propositions
6. Groupe de travail « Technique des citernes et des véhicules »
7. Approbation des textes adoptés et des mesures transitoires ainsi que mise en vigueur
8. Informations du CIT et de l'UIC concernant l'avancement des travaux dans le cadre du projet eRailFreight
9. Informations de l'Agence ferroviaire européenne (ERA)
10. Questions diverses

PLANNING

Lundi 21 novembre 2011 :	POINTS 1 à 4
Mardi 22 novembre 2011 :	POINTS 4 et 5
Mercredi 23 novembre 2011 :	POINTS 5 et 6
Jeudi 24 novembre 2011 :	POINTS 6 à 9
Vendredi 25 novembre 2011 :	POINT 10

EXPLICATIONS ET DOCUMENTATION

Ad POINT 4 : Après la Réunion commune RID/ADR/ADN (Genève, 13 au 23 septembre 2011), le Secrétariat établira un document consolidé avec tous les textes adoptés par la Réunion commune RID/ADR/ADN dans les années 2010 et 2011.

Par ailleurs, le Secrétariat établira un document présentant les décisions de la 91^e session du WP.15 (Genève, 7 au 11 novembre 2011) qui pourraient avoir un impact sur le RID.

Ad POINT 5 : Concernant ce point de l'ordre du jour, les propositions suivantes ont été annoncées à ce jour :

- proposition du Royaume-Uni concernant la phrase introductive au 5.4.1.1.1 relative à l'utilisation d'autres documents de transport que la lettre de voiture CIM ;
- proposition de l'UIC concernant l'adaptation de la référence à la fiche UIC 573 ;

- document de discussion de l'Allemagne concernant les trains utilisés tant comme trains auto accompagné que comme trains de la route roulante ;
- publication révisée du CIT concernant le transport de marchandises dangereuses dans les trains de voyageurs (voir rapport sur la 49^e session de la Commission d'experts du RID OTIF/RID/CE/2010-B, paragraphes 16 à 18) ;
- éventuellement une proposition visant à éliminer le double règlement au 1.1.3.8 RID et au chapitre 7.7 RID (voir rapport sur la 48^e session de la Commission d'experts du RID OTIF/RID/CE/2010-A, paragraphes 31 à 34)
- proposition de la Suède et d'autres États intéressés concernant la corrélation du 1.1.4.4.2 RID et de la section 5.3.1 RID avec les Notas du 5.3.1.2 et du 5.3.1.3 ADR (voir rapport sur la 49^e session de la Commission d'experts du RID OTIF/RID/CE/2010-B, paragraphes 24 à 29) ;
- information du Secrétariat concernant la publication du RID sur le site Web de l'OTIF ;
- information du Secrétariat concernant les travaux du groupe de travail ad-hoc sur la révision des prescriptions pour le transport de marchandises dangereuses de l'OSJD.

Ad POINT 6 : Sous ce point de l'ordre du jour seront traités les rapports sur les 11^e et 12^e réunions du Groupe de travail « Technique des citernes et des véhicules » de la Commission d'experts du RID (Berne, 18/19 mai 2010 et Hambourg, 6/7 octobre 2011).

OTIF/RID/CE/ GT/2010-A (Secrétariat)	Rapport sur la 11 ^e réunion du Groupe de travail « Technique des citernes et des véhicules » de la Commission d'experts du RID
OTIF/RID/CE/ GT/2011-A (Secrétariat)	Rapport sur la 12 ^e réunion du Groupe de travail « Technique des citernes et des véhicules » de la Commission d'experts du RID

Ad POINT 9 : L'ERA soumettra les informations relatives à ce point permanent de l'ordre du jour dans un document informel. Les États membres sont priés de communiquer, via le Secrétariat, leurs desiderata concernant le contenu des informations.

En l'occurrence, les résultats disponibles des études sur la détection de déraillement devraient figurer au premier plan.

Par ailleurs, le représentant de l'ERA a été prié de fournir des informations précisant si le système de certification des entités chargées de la maintenance des wagons aura un impact sur les entreprises chargées de la maintenance des wagons-citernes sur la base du RID (voir rapport sur la 49^e session de la Commission d'experts du RID OTIF/RID/CE/2010-B, paragraphes 50 à 52).

Remarque du Secrétariat : Les documents portant la désignation « OTIF/RID/CE/... » seront envoyés dès qu'ils seront prêts. Ils pourront également être téléchargés de notre site Web www.otif.org.

* * * * *

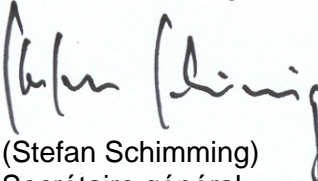
Inscription

Nous vous prions de bien vouloir remplir la fiche d'inscription de l'OTIF ci-jointe et de l'envoyer **d'ici au 4 novembre 2011 au plus tard** à l'adresse figurant sur la fiche. Permettez-nous de vous rappeler que conformément à l'article 20, § 1 du Règlement intérieur la Commission d'experts du RID est apte à prendre des décisions lorsqu'au moins un tiers des États parties au RID sont présents et que l'article 4, § 1 du Règlement intérieur donne à chaque État partie au RID la possibilité de se faire représenter par un autre État partie au RID.

Facilités de circulation

Les délégués qui envisagent de voyager par train sont priés de s'adresser aux chemins de fer concernés afin d'obtenir d'éventuelles facilités de transport.

Salutations distinguées



(Stefan Schimming)
Secrétaire général

Annexe :

- Fiche d'inscription

Copie à :

- Organisations et associations internationales intéressées sous forme d'invitation
- Entreprises ferroviaires avec prière de bien vouloir délivrer les facilités de circulation susmentionnées